

Image not found or type unknown



Bien dans une copropriété

Par **rehad**, le **24/09/2017 à 16:21**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un appartement dans une copropriété , puis je percevoir le loyer directement de cet appartement par mon locataire où dois je passer par le syndic qui collecte les loyers.

Merci pour votre conseil

REHAD

Par **morobar**, le **24/09/2017 à 17:37**

Bonjour,

[s]Vous pouvez[/s]

:-)

Ou encaisser le loyer de VOTRE BIEN directement auprès de VOTRE locataire.

L'encaissement des loyers n'est jamais u2ne mission du syndic.

Par **rehad**, le **24/09/2017 à 18:16**

merci

Par **cocotte1003**, le **24/09/2017 à 18:19**

Bonjour, bien sur que vous pouvez encaisser directement vos loyers en envoyant vos coordonnées au locataire, cordialement

Par **rehad**, le **24/09/2017 à 19:11**

merci de votre réponse rehad

Par **Lag0**, le **25/09/2017 à 07:40**

[citation]Je viens d'acquérir un appartement dans une copropriété , puis je percevoir le loyer directement de cet appartement par mon locataire où dois je passer par le syndic qui collecte les loyers. [/citation]

Bonjour,

Mais que viendrait faire le syndic là dedans ?

Le syndic n'a absolument pas la charge de gérer les locations, on peut même dire que les locataires lui sont totalement inconnus.

Attention cependant, il arrive que certains professionnels exercent la double casquette de syndic et d'agent immobilier en gestion de location, mais ce sont 2 fonctions différentes pour une même personne.

Par **rehad**, le **25/09/2017 à 07:54**

merci de vos conseils rehad